

« SARL 3 DESCENDEURS »
Société par actions simplifiée à associé unique
Au capital de 7 500 euros
Siège social : Chambou
47120 ST JEAN DE DURAS
487 623 746 RCS AGEN

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2026

L'an deux-mille-vingt-six,
Le trente juin,
A 11 heures 30,

Monsieur Laurent GOURGUES, Associé Unique et Président de la société « SARL 3 DESCENDEURS »,

A pris les décisions suivantes :

- Constatation de l'apport de Monsieur Laurent GOURGUES au profit de la société « 3 LC » et agrément de la société « 3 LC » en qualité de nouvelle associée,
- Nomination d'une nouvelle Présidente en remplacement du Président démissionnaire,
- Modification de la dénomination sociale,
- Mise à jour de l'adresse suite à un renumérotage de la mairie,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique prend acte de son apport de l'intégralité des 75 actions qu'il détient dans le capital de la Société au profit de la société « 3 LC », société par actions simplifiée à associé unique au capital de 801 000 euros, dont le siège social est Lieu-Dit Chambou, 47120 SAINT-JEAN-DE-DURAS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 900 896 796, représentée par Monsieur Laurent GOURGUES, en qualité de Président.

Il constate ainsi la réalisation de cet apport intervenu le 30 juin 2026, emportant transfert de propriété desdites actions au profit de la société « 3 LC », agréée comme nouvelle associée à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique, en conséquence de la décision qui précède, décide de modifier comme suit l'article 6 des statuts :

ARTICLE 6 – APPORTS

Il est ajouté à cet article l'alinéa suivant :

« Par acte sous seing privé à SAINT-JEAN-DE-DURAS (47) du 30 juin 2026, Monsieur Laurent GOURGUES a apporté SOIXANTE QUINZE (75) titres qu'il détenait dans la Société au profit de la société « 3 LC », agréée en qualité de nouvelle associée, à compter de cette même date ».

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et prenant acte de la démission de Monsieur Laurent GOURGUES de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouvelle Présidente de la Société, sans limitation de durée :

- La société « 3 LC », Société par Actions Simplifiée à associé unique au capital de 801 000 euros, dont le siège social est 1133 Route du Chambou 47120 SAINT-JEAN-DE-DURAS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 900 896 796, représentée par Monsieur Laurent GOURGUES, en qualité de Président.

Monsieur Laurent GOURGUES, au nom de La société « 3 LC » qu'il représente, accepte les fonctions de Président et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

QUATRIEME DECISION

Monsieur Laurent GOURGUES, Associé Unique, décide d'adopter comme nouvelle dénomination sociale, à compter de ce jour, "3 DESCENDEURS", et, en conséquence, de modifier l'article 3 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 3 - DENOMINATION

"La dénomination de la Société est : 3 DESCENDEURS."

Le reste de l'article demeure inchangé.

CINQUIEME DECISION

(...)

SIXIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Laurent GOURGUES
Associé Unique et Président

Signé par :

GOURGUES Laurent

DF2BA79583B2474...

La société « 3 LC »
Représentée par Monsieur Laurent GOURGUES
« Bon pour acceptation des fonctions de Présidente »

Signé par :

GOURGUES Laurent

DF2BA79583B2474...